Ville d'Annemasse Direction Générale

/AG/606240

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Le présent compte-rendu retrace les "décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats."

La retransmission vidéo de la séance du conseil municipal est consultable sur le site internet de la Ville, rubrique le conseil municipal / année 2020 ou en suivant ce lien : https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal/annee-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse

Présents : Les membres du conseil municipal en exercice

Absents représentés : Mandataires :

Madame Sylvie MÉLINE Monsieur Yves FOURNIER

Absents excusés :

Absents:

Secrétaire de Séance : Madame Dominique LACHENAL

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
1	Election du maire - Scrutin secret et à la majorité absolue	M. Christian DUPESSEY, doyen d'âge	Le conseil municipal,
	,	, ,	PREND ACTE de la proclamation par laquelle Monsieur Christian DUPESSEY est élu Maire de la Ville d'Annemasse.
			Monsieur Kevin CHALEIL-DOS RAMOS a obtenu 1 voix, Monsieur Christian DUPESSEY a obtenu 30 voix,
			Monsieur Maxime GACONNET a obtenu 8 voix. Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 39 voix, la majorité absolue était de 20 voix.
2	Détermination du nombre d'adjoints au maire	Monsieur le Maire	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
			DECIDE la création de onze postes d'adjoints au maire.
3	Election des adjoints - Scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote	Monsieur le Maire	Le conseil municipal,
	préférentiel		PREND ACTE de la proclamation par laquelle sont élus adjoints au Maire :
			Monsieur Michel BOUCHER, premier adjoint, Madame Louiza LOUNIS, deuxième adjointe,
			Monsieur Nabil LOUAAR, troisième adjoint
			Madame Dominique LACHENAL, quatrième adjointe, Monsieur Pascal SAUGE, cinquième adjoint,
			Madame Mylène SAILLET, sixième adjointe,
			Monsieur Yves FOURNIER, septième adjoint, Madame Maryline BOUCHÉ, huitième adjointe,
			Monsieur Amine MEHDI, neuvième adjoint,
			Madame Inès AYEB, dixième adjointe,
			Monsieur Eric MINCHELLA, onzième adjoint.
			La liste conduite par Monsieur Michel BOUCHER a obtenu 30 voix,
			Nombre de bulletins blancs : 7 Nombre de bulletins nuls : 2
			Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 30 voix, la majorité absolue était de 16 voix.

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
4	Délégation du conseil municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	M. Michel BOUCHER	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
	general des concentrates territoriales		DECIDE de mettre en œuvre les dispositions prévues par l'article L.2122-22 du CGCT et DELEGUE à Monsieur le Maire l'ensemble des compétences mentionnées alinéas 1 à 24, 26, 27 et 29;
			DIT que les décisions seront signées personnellement par le Maire. Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation pourront être prises, dans l'exercice de la suppléance du Maire, par les adjoints dans l'ordre du tableau ;
			DIT que les décisions relevant de l'alinéa 4° (marchés et accords-cadres ainsi que leurs avenants) pourront être signées, en sus du Maire, par le 1 ^{er} adjoint et, en cas d'absence du 1 ^{er} adjoint, par la 4 ^{ème} adjointe et la 8 ^{ème} adjointe. Il est ici précisé qu'en l'absence du 1 ^{er} adjoint, de la 4 ^{ème} adjointe et de la 8 ^{ème} adjointe, lesdites décisions subiront le sort des décisions relevant des autres alinéas, tel que précisé ci-avant.
			CHARGE Monsieur le Maire de rendre compte au conseil municipal de l'exercice de la présente délégation lors de chacune des séances du conseil municipal.
5	Collaborateurs de cabinet – Création de postes	Monsieur le Maire	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
			APPROUVE pour la durée du mandat, la création de trois postes de collaborateurs de cabinet ;
			DECIDE d'inscrire en conséquence les crédits nécessaires au budget de la Collectivité ;
			DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget 2020, chapitre 012, et qu'ils seront reconduits automatiquement au budget primitif de chaque année budgétaire de ce mandat, en prenant en compte les évolutions statutaires, les modalités de fixation des éléments de rémunération, et les revalorisations de traitement applicables ;
			AUTORISE le Maire à pourvoir au recrutement de ces agents.